



**REFUGE DES
CHATONS : ACHAT
DE MATERIEL A LA
FAMILLE MORAND**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2016/52

L'an deux mil seize, le vingt-huit octobre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au décès d'Alain MORAND, sa famille a rendu les clés du refuge des Châtons qu'il occupait à titre de résidence permanente.

Au fur et à mesure de ses années de présence, Monsieur MORAND a fait l'acquisition de divers matériels nécessaires à rendre habitable le chalet des Châtons. Sa famille n'en ayant plus l'utilité, elle propose à la commune de les acquérir.

Compte tenu de la nature de ces matériels, à savoir :

- 1 poêle au RDC,
- 1 poêle à l'étage,
- 1 congélateur 12V,
- 3 convertisseurs 12V,
- 1 groupe électrogène 4 Kva,
- Divers matériel de couchage,

et de leur utilité quelle que soit l'utilisation future du refuge, Monsieur le Maire propose de les acquérir en l'état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

DECIDE d'acquérir les matériels détaillés ci-dessus au prix global de 800,00 € à verser à Mlle Nathalie MORAND,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL